

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Membres votants : 29

Le 23 mai 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 17 mai 2023. Publication de la convocation le : 17 mai 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Michèle LACOUR a donné procuration à Mme Simone JOURAND

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 30 MAI 2023

Délibération n° 2023-076 : Réhabilitation du mât Fénoux – lot 1

Rapporteur : Michel VAN PRAET

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la réhabilitation du Mât Fénoux, la commune a lancé une procédure de consultation composée de 6 lots.

Les lots 2 (Serrurerie), 3 (Charpente), 4 (Couverture), 5 (Paratonnerre), 6 (Menuiserie) ont été attribués par délibération DE2023-075 du 23 mai 2023,

Le lot 1 « Maçonnerie – électricité – ravalement » a été déclaré infructueux.

Depuis la clôture de la consultation, une entreprise a remis une proposition au maître d'œuvre.

LOT	Entreprise	Montant de l'offre HT
Lot 1 : Maçonnerie, électricité, ravalement	Entreprise LEFEVRE	71 781,42 €

Il est à noter que la proposition de l'entreprise n'intègre pas d'éléments relatifs à l'électricité. Il conviendra donc de mobiliser une intervention pour ce corps d'état.

Les documents de la consultation sont joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Affiché le **30 MAI 2023**

ID : 029-200054724-20230523-DE2023_076-DE

Vu la délibération 2022-017 du conseil municipal du 1^{er} mars 2022 prenant acte du débat d'orientations budgétaires ;

Vu la délibération 2022-034 du conseil municipal du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;

Vu la délibération DE2023-013 du 7 février 2023 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires

Vu la délibération DE2023-032 du 4 avril 2023 portant approbation du Budget primitif 2023 du budget principal,

Vu la délibération DE2023-075 du 23 mai 2023 portant sur l'attribution des lots 2, 3, 4, 5, 6 du marché de réhabilitation du mât Fénoux et déclarant infructueux le lot 1,

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 24 avril 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

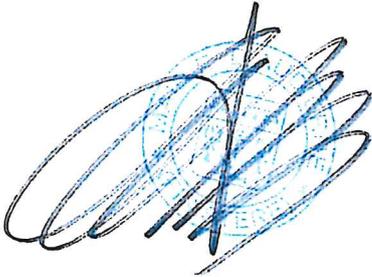
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et attribuer le lot 1 « Maçonnerie – électricité – ravalement » à l'entreprise LEFEVRE pour un montant de 71 781,42 € HT.

- autoriser le Maire à signer le marché et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

A blue ink signature of Gurvan Kerloc'h, written over a circular official stamp.

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

A black ink signature of Didier Loas.